Nations Unies S/PV.4993 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-neuvième année

4993e séance

Mardi 22 juin 2004, à 15 heures
New York

Président :	Mme Albert	(Philippines)
Membres :	Algérie	M. Katti
	Allemagne	M. Thuemmel
	Angola	M. Cordeiro
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Tarrisse da Fontoura
	Chili	M. Acuña
	Chine	M. Cheng Jingye
	Espagne	M. De Palacio España
	États-Unis d'Amérique	M. Olson
	Fédération de Russie	M. Konuzin
	France	Mme Cluzel
	Pakistan	M. Khalid
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Moir

Ordre du jour

Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1er juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/442)

04-39906 (F)



La séance est reprise à 15 h 25.

Expression de condoléances

La Présidente (*parle en anglais*) : Avant de reprendre la liste des orateurs, permettez-moi de vous lire une déclaration.

Je viens d'apprendre la tragique nouvelle qu'un citoyen de la République de Corée, Kim Sun-il, qui avait été pris en otage par une organisation terroriste en Iraq, a été décapité aujourd'hui. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à condamner le plus fermement possible cet abominable acte de terrorisme à l'encontre d'un civil innocent. J'exprime aussi mes profondes condoléances à la famille endeuillée de la victime, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République de Corée. Face à des actes aussi atroces, le monde doit rester uni pour combattre le fléau du terrorisme international, dont notre communauté mondiale continue à subir les attaques.

Rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits

Lettre datée du 1er juin 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2004/442)

La Présidente (*parle en anglais*) : Je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre leur place sur le côté de la salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le préposé à la salle de conférence escortera à la table l'orateur suivant inscrit sur la liste. Je vous remercie d'avance de votre compréhension et de votre coopération.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Irlande.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de parler au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie; les pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Serbie-et-Monténégro; et les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, s'associent à la présente déclaration.

Madame la Présidente, permettez-moi de me joindre à vous pour adresser au peuple et au Gouvernement de la République de Corée nos plus profondes condoléances à l'occasion du décès violent d'un citoyen coréen, M. Kim Sun-il.

Madame la Présidente, l'Union européenne est très honorée que vous soyez venue pour présider les délibérations du Conseil aujourd'hui. Nous saluons aussi la présence du Secrétaire général, de la Présidente du Conseil économique et social et des représentants de CARE International et du Centre international pour la justice transitionnelle au présent débat public.

L'Union européenne est reconnaissante d'avoir la possibilité de débattre de ce thème important aujourd'hui. Le rôle de la société civile dans la prévention des conflits a été examiné à une séance publique de l'Assemblée générale au mois de septembre dernier. Je suis sûr que nos délibérations d'aujourd'hui apporteront un éclairage complémentaire à ce débat fructueux.

L'Union européenne est fermement convaincue que des partenariats stratégiques entre les gouvernements et la société civile sont essentiels pour réussir une reconstruction d'après conflit. Même si les gouvernements ont un avantage relatif sur les organisations de la société civile dans certains domaines, ces organisations peuvent jouer un rôle central, notamment là où les institutions gouvernementales sont inefficaces ou absentes. Les domaines respectifs de responsabilité devraient être déterminés, et les responsabilités et obligations mutuelles devraient être plus clairement comprises par les deux acteurs.

Les sociétés d'après conflit sont souvent des sociétés polarisées. Il est essentiel que des passerelles de communication soient reconstruites entre les groupes sociaux. La consolidation de la paix après un conflit doit s'efforcer de favoriser la renaissance de la société civile. Le processus de consolidation de la paix après un conflit exige à la fois connaissance et information. Les organisations locales et nationales de la société civile sont souvent des sources très précieuses en la matière. Même si c'est le gouvernement qui par nécessité doit prendre la tête de l'action, une politique d'inclusion et de partenariat est une condition requise pour la consolidation efficace de la paix après un conflit. Parce que ce sont les citoyens

ordinaires eux-mêmes qui sont les premiers visés dans les activités de consolidation de la paix, la contribution apportée en leur nom par les acteurs de la société civile est essentielle au succès de cette consolidation de la paix. Ceci dit, nous soulignons également l'importance de bien connaître les partenaires avec lesquels nous collaborons. Dans certains cas, les acteurs de la société civile font partie de la même équation polarisée que les efforts de consolidation de la paix s'efforcent de briser.

Les organisations de la société civile sont souvent particulièrement bien placées pour apporter des moyens essentiels d'alerte précoce à la base, tels les cas où une mesure spécifique de consolidation de la paix que l'on s'efforce d'appliquer pourrait par mégarde causer des troubles ou avoir des répercussions non voulues et négatives. La capacité des organisations de la société civile en tant que sources de financement des initiatives de consolidation de la paix doit également être mise en lumière dans le contexte du débat d'aujourd'hui.

L'Union européenne a toujours reconnu le rôle essentiel joué par la société civile dans les opérations de consolidation de la paix après conflit. L'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme a financé des initiatives de la société civile qui contribuent à prévenir l'éclatement d'un conflit ou à l'empêcher de se poursuivre. Je citerai quelques exemples.

En Angola, le European Centre for Common Ground a contribué à promouvoir la libéralisation des médias, sur une période de 12 mois, par la formation des journalistes aux principes des droits de l'homme, comme au reportage et à la programmation basés sur un terrain commun, par la création de programmes appropriés de radio et de télévision et en faisant participer des acteurs de la société civile à des séances de discussion à la radio.

Au Mozambique, nous avons un projet qui vise à renforcer la capacité de la société civile de base en matière des droits de l'homme et d'action démocratique dans la province du Zambèze en aidant le forum des organisations non gouvernementales du Zambèze grâce à des activités spécifiques de renforcement des capacités et des compétences en matière de collecte d'information et de formation d'éducateurs civiques.

Un projet en Sierra Leone adopte une approche très large de la question du renforcement des capacités des organisations de la société civile. L'objectif est de mettre les organisations non gouvernementales sur un nouveau pied dans leurs relations avec le Gouvernement afin d'aider à promouvoir et à protéger les droits de l'homme dans un environnement d'après conflit. L'accent est particulièrement placé sur les femmes et les enfants. Le projet a trois objectifs : premièrement, améliorer le professionnalisme des organisations non gouvernementales de défense des droits de l'homme; deuxièmement, renforcer leur rôle de surveillance en développant leur base de connaissances; et, troisièmement, renforcer leur capacité de plaidoyer afin d'améliorer les efforts aux politiques nationales en matière des droits de l'homme.

En Géorgie, l'Union européenne a en place un projet de renforcement de la confiance visant à promouvoir un environnement propice à une résolution politique du conflit dans ce pays. L'objectif du projet est de contribuer au renforcement des capacités centrés parmi les réseaux, aussi bien larges que plus restrictifs, d'organisations non gouvernementales de consolidation de la paix et d'autres organisations et structures de la société civile. Les groupes cibles incluent les jeunes et les dirigeants potentiels de Géorgie et de la région du Caucase, les femmes à des postes de direction, les anciens combattants et les organisations régionales géorgiennes de la société civile.

Je ne peux pas parler de notre engagement avec la société civile dans la consolidation de la paix après conflit sans mentionner spécifiquement la coopération extensive entre l'Union européenne et certaines organisations non gouvernementales pour promouvoir une participation plus complète à la Cour pénale internationale (CPI) et le bon fonctionnement de celle-ci. L'impunité en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre est un obstacle sérieux à une restauration durable de la paix. En luttant contre l'impunité pour des crimes de cette nature, là où les gouvernements n'ont ni la volonté ni les moyens de le faire, la CPI peut jouer un rôle d'appui essentiel et supplémentaire dans les opérations futures de maintien de la paix.

L'Union européenne attache également beaucoup d'importance à la participation entière et égale des femmes dans les opérations de consolidation de la paix après un conflit et souhaite rappeler, à cet égard, les Conclusions concertées adoptées lors de la session de la Commission de la condition de la femme qui s'est

tenue au début de l'année. Comme l'a récemment remarqué le Secrétaire général,

> « … les femmes, qui connaissent si bien le prix des conflits, sont également mieux à même que les hommes de les prévenir ou résoudre. Pendant des générations, les femmes ont servi comme éducatrices de la paix, à la fois dans leurs familles et dans leurs sociétés. Elles ont aidé à édifier des ponts plutôt que des murs ». (*S/PV.4208, p. 3*)

Ces dernières années, les gouvernements ont découvert les avantages réels que la coopération avec les acteurs de la société civile apporte aux sociétés d'après conflit. Le Conseil de sécurité a également conscience du rôle important que les acteurs non étatiques peuvent jouer dans le processus. L'Union européenne encourage le Conseil de sécurité à réfléchir plus avant sur la manière d'encourager une interaction et des synergies accrues entre ces facteurs importants. De futures résolutions, par exemple, pourraient plus spécifiquement exhorter, appeler ou encourager les gouvernements en voie de formation à coopérer étroitement avec les organisations de la société civile. L'Union européenne encourage également la société civile à continuer à fournir aux membres du Conseil de sécurité des informations pertinentes, et cela rapidement; et à s'efforcer de trouver des manières novatrices pour le Conseil de développer ou encourager une coopération plus étroite entre le gouvernement et la société civile.

Les soupçons d'autrefois entre les gouvernements et les organisations de la société civile ont, dans une très large mesure, disparu dans de nombreuses régions du monde, ouvrant la voie à une interaction véritable et authentique. L'Union européenne est convaincue que le Conseil de sécurité est en bonne position pour adopter des résolutions afin de préserver et même de renforcer ce climat amélioré. Notre débat d'aujourd'hui devrait contribuer à cristalliser de nouvelles idées sur la manière dont le Conseil peut agir en tant que catalyseur pour assurer une intégration encore accrue entre ces deux groupes.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je ne peux m'empêcher de noter la mention qui a été faite par le représentant de l'Irlande des Conclusions concertées adoptées lors de la session de la Commission de la condition de la femme cette année.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Le rôle de la société civile dans les opérations de consolidation de la paix et de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies prend de toute évidence de l'importance, et il y a une plus grande prise de conscience du besoin de consolidation de la paix et de maintien de la paix. À cet égard, nous ne pouvons manquer de reconnaître le rôle important que jouent les organisations de la société civile dans les domaines économique, social et humanitaire en tant que voie de communication et d'interaction quotidienne entre les gouvernements, la communauté internationale et les peuples, en particulier dans les situations d'après conflit.

Nous estimons que lorsque nous examinons le rôle des organisations de la société civile dans la consolidation de la paix, nous devons prendre en compte certains éléments importants relatifs à leur large participation aux réponses données aux conflits et aux situations d'après conflit.

Dans le système des Nations Unies, et en particulier au Conseil de sécurité, nous pouvons observer une tendance significative à avoir recours aux organisations de la société civile comme source d'information à la base dans les domaines économique, politique, sécuritaire et humanitaire. Cela impose à ces organisations une responsabilité morale et juridique d'être pleinement objectives et impartiales. Nous estimons que les organisations de la société civile affrontent un test de crédibilité et d'objectivité pour être admises comme des partenaires à part entière et actifs dans les efforts de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour aider les populations à surmonter l'impact négatif des conflits.

Deuxièmement, la capacité des organisations de la société civile d'aider efficacement à soulager les souffrances des groupes vulnérables ou affligés dans une situation de conflit est liée à la mesure dans laquelle elles obtiennent l'accès à ces groupes pour fournir une aide humanitaire ou d'autres services sociaux. Leur détermination à coopérer et à œuvrer de concert avec les autorités locales ou les chefs traditionnels de ces sociétés est importante pour leur permettre de jouir de la légitimité nécessaire pour réaliser leurs objectifs. Cette coordination et cette coopération renforcent la capacité des organisations internationales de la société civile à assimiler les valeurs culturelles pertinentes des sociétés dans

lesquelles elles opèrent, ce qui permet à leurs efforts d'être mieux acceptés dans le règlement de ces différends.

Troisièmement, il est impératif, compte tenu de la nécessité de coopérer et de coordonner avec les autorités locales, de contribuer à examiner les causes profondes des conflits, à propager une culture de tolérance et à contribuer à la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de la réconciliation nationale, de la réinsertion et de la réhabilitation des réfugiés et des personnes déplacées, de sorte que les efforts de ces organisations puissent compléter et soutenir les efforts de consolidation de la paix déployés aux niveaux national et international. Dans cet esprit, les relations multilatérales entre l'Organisation des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions financières internationales et les organisations de la société civile deviennent de plus en plus importantes pour créer la synergie nécessaire afin de renforcer les efforts de consolidation de la paix, de maintien de la paix, de reconstruction et de relèvement.

Quatrièmement, nous devons, à ce titre, réaffirmer que pour parvenir à une paix durable, il faut une stratégie globale qui tienne compte des dimensions politiques, sécuritaires, économiques, sociales et humaines pour aborder les situations d'après conflit. Je suis donc convaincu de l'importance que revêt le rôle de la société civile dans les efforts de consolidation de la paix. Il pourrait être approprié de déterminer la nature et les limites d'un tel rôle dans le cadre d'une stratégie globale dès le début des efforts visant à régler un conflit par l'Organisation des Nations Unies, les institutions financières internationales et les organisations régionales et sous-régionales afin de préciser les objectifs de chacun et de forger les synergies nécessaires.

À cet égard, nous proposons la tenue de réunions entre le Conseil de sécurité et les organes principaux de l'ONU, y compris suivant la formule Arria du Conseil, de sorte que ces organes puissent se familiariser avec les priorités et les conditions préalables du processus de paix et des mécanismes de coordination sur le terrain, qu'il s'agisse des missions de maintien de la paix ou des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les États concernés.

Il serait également approprié que les organisations de la société civile actives sur le terrain prennent part aux débats tenus dans les comités, les mécanismes de contrôle ou les groupes de travail constitués par les parties au conflit, ou à ceux qui ont trait à la coordination sur le terrain.

Nous avons étudié attentivement le rapport du Groupe de personnalités éminentes, dirigé par l'ancien Président Cardoso. Nous lui accorderons l'attention qu'il mérite et l'étudierons de manière à contribuer au renforcement des relations entre la société civile et l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il sera nécessaire à l'avenir de convenir de normes, de règles et de mécanismes agréés qui fixeront les limites et détermineront les responsabilités de tous les partenaires en fonction de leurs moyens et de leurs capacités, ce qui rationalisera l'utilisation des ressources financières, humaines et matérielles dont dispose la communauté internationale dans son effort pour relever les défis inhérents à l'instauration d'une paix internationale durable.

Pour terminer, je tiens à vous exprimer notre profonde gratitude, Madame la Présidente, pour avoir mené avec succès ce débat. Nous souhaitons également remercier la délégation philippine de la façon remarquable dont elle préside le Conseil ce mois-ci.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Égypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je donne la parole au représentant de la Sierra Leone.

M. Pemagbi (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait s'associer aux autres pour vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession des Philippines à la présidence du Conseil pour le mois de juin.

Notre participation à ce débat public doit être vue du point de vue d'un pays qui a connu un conflit armé prolongé et qui s'emploie à instaurer et à consolider la paix. En Sierra Leone, nous avons appris que la recherche de la paix n'est pas et ne devrait jamais être la prérogative exclusive des gouvernements. La société civile et les autres organisations non gouvernementales devraient pleinement s'impliquer dans les efforts de paix.

Qui pourrait oublier le rôle que le mouvement de la société civile – qui se compose notamment des syndicats, des associations de femmes et du Conseil interreligieux – a joué pour faciliter des contacts

officieux mais essentiels entre les parties au conflit en Sierra Leone? S'il est vrai que le Gouvernement a toujours pratiqué une politique d'ouverture s'agissant du dialogue avec les rebelles, ces organisations ont contribué à la mise en œuvre de cette politique.

Les conséquences d'un conflit armé ne font pas de distinction entre les gouvernements et la société civile. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes d'avis qu'il faudrait donner aux représentants de la société civile la possibilité de prendre part, en tant qu'observateurs, aux pourparlers de paix. En Sierra Leone, nous sommes allés plus loin. Nous avons prévu, en vertu d'une disposition de l'Accord de paix de Lomé conclu avec les rebelles en 1999, la création d'une Commission pour le renforcement de la paix dont 40 % des sièges sont réservés aux membres de la société civile. Trois représentants de la société civile étaient également membres de la Commission de gestion des ressources stratégiques, de la reconstruction nationale et du développement.

Le fait de signer un accord de paix n'est pas suffisant. Les différends et les avis opposés sur l'interprétation et l'application des dispositions de cet accord pourraient créer des obstacles au processus de consolidation de la paix. Il pourrait donc être nécessaire, comme nous l'avons constaté en Sierra Leone, de créer des mécanismes non gouvernementaux appropriés pour régler ces différends. Nous avons prévu dans l'Accord de paix de Lomé des dispositions en vertu desquelles un Conseil des sages et des chefs religieux agit en tant que médiateur dans le cas d'une différence d'interprétation de tout article de l'Accord ou de ses protocoles.

Le processus de consolidation de la paix n'est pas uniquement une réponse et une réaction aux conséquences des conflits armés; c'est également une contribution active à la prévention des conflits. En consolidant la paix, nous empêchons également que la guerre n'éclate à nouveau. C'est pourquoi le processus de consolidation de la paix devrait être pris plus au sérieux. C'est un processus qui exige un effort collectif de la part des États concernés et de la communauté internationale en général.

Comme le Conseil l'a lui-même constaté, la plupart des conflits armés dans le monde d'aujourd'hui – y compris ceux qualifiés de conflits internes ou de guerres civiles – ont des répercussions sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il faut donc impérativement que nous mobilisions toutes les ressources et institutions, y compris celles de la société civile, à l'intérieur des États et entre les États, dans le cadre des processus parallèles de consolidation de la paix et de prévention des conflits.

On ne saurait sous-estimer le rôle de la société civile dans la réinsertion des ex-combattants, car il s'agit avant tout pour eux d'être acceptés par les membres de leurs communautés respectives. La Sierra Leone est consciente du fait que, comme dans d'autres situations après les conflits, la consolidation de la paix exige au préalable que le désarmement et la démobilisation des ex-combattants soient menés à bon terme. Nous sommes également conscients de la nécessité de se débarrasser des armes qui ont peut-être échappé au processus officiel de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) – des armes qui pourraient être utilisées soit pour raviver le conflit armé soit comme instruments de banditisme ou toute autre menace sociale. C'est ici que les programmes communautaires de collecte des armes entrent en jeu. Le succès de telles activités au niveau communautaire dépend de la participation active de la société civile. La police sierra-léonaise, en collaboration avec la société civile, a lancé avec succès une campagne communautaire de collecte des armes indépendante du programme officiel de DDR.

Il est peut-être inutile de souligner que la société civile est absolument indispensable à la création d'une culture sensible aux droits de l'homme, surtout après un conflit marqué par des violations des droits de l'homme. L'éducation du citoyen est également essentielle pour transformer une société sortant d'un conflit en une démocratie pacifique et stable dans laquelle tous les citoyens sont au fait de leurs droits et responsabilités et les revendiquent.

Nous devons reconnaître le rôle que la société civile a joué et continue de jouer dans la consolidation de la paix dans les pays qui sortent d'un conflit, mais nous devons également souligner la nécessité de veiller à ce que la société civile soit dotée des moyens lui permettant de relever les défis de la consolidation de la paix. La prolifération des conflits armés, notamment en Afrique, et la complexité des problèmes découlant de ces conflits – notamment dans les pays les moins avancés d'Afrique, tels que la Sierra Leone – demandent de nouvelles stratégies pour répondre à ces défis. Entre autres, nous devons renforcer ou créer, là où il n'y en a pas, des réseaux de groupes de la société

civile aux niveaux national, régional et international. Comme l'a souligné l'Agenda de La Haye pour la paix et la justice au XXI[e] siècle, le manque de coordination entre les groupes opérant dans les mêmes domaines nuit souvent à l'efficacité des activités de la société civile.

Ma délégation pense que l'Appel de La Haye pour la paix a gardé toute sa pertinence, car il a trait au rôle de la société civile dans la consolidation de la paix. Nous voudrions saisir cette occasion pour rappeler cet Appel : Pour améliorer son efficacité dans ce domaine, la société civile doit mettre en place des réseaux promouvant la constitution de groupes d'appui et la création de coalitions entre les organisations de la société civile.

Nous pensons que le Conseil de sécurité, dans l'exercice de sa responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait réaffirmer le besoin de créer et de renforcer les réseaux de la société civile. Le Conseil doit promouvoir et appuyer les initiatives déjà en place, telles que le Réseau des femmes du fleuve Mano pour la paix, organisé par des organisations de femmes dans la région instable de la Guinée, du Libéria et de la Sierra Leone.

Le présent débat du Conseil coïncide pratiquement avec la publication du rapport du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. Le Conseil souhaitera peut-être prendre note des recommandations pertinentes du Groupe. Nous parlons ici des recommandations qui pourraient s'appliquer aux relations qu'entretient le Conseil avec la société civile – des relations qui pourraient renforcer les activités du Conseil en matière de consolidation de la paix après les conflits.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Sierra Leone d'avoir contribué de façon constructive et concrète au présent débat.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, Madame la Présidente, je vous félicite de présider le Conseil de sécurité et pour l'initiative que votre délégation a prise de débattre du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Aujourd'hui, la nature des conflits a sensiblement changé. Il ne s'agit plus de conflits entre États-nations, mais bien de conflits armés à l'intérieur des États. Ces conflits sont devenus de véritables luttes nationales d'autodéprédation, où l'on ne distingue bien souvent pratiquement plus la guerre civile de la délinquance. Depuis la chute du mur de Berlin, plus de 33 conflits civils ont éclaté ou ont repris, faisant près de 5 millions de morts et près de 17 millions de réfugiés. Aujourd'hui, ces conflits armés internes occupent une grande partie de l'ordre du jour du Conseil de sécurité et requièrent le déploiement d'opérations de maintien de la paix complexes.

Pour le Pérou, le rôle de la société civile dans ces conflits – c'est-à-dire des acteurs sociaux non gouvernementaux, tels que les organisations non gouvernementales, les syndicats, les associations d'entreprises, les groupes académiques, estudiantins, religieux et autres – est fondamental, aussi bien pour prévenir les conflits internes armés que pour contribuer à la pacification et à la reconstruction nationale.

Puisque dans le débat d'aujourd'hui, nous nous limitons aux situations d'après conflit, je n'évoquerai que deux aspects centraux de la contribution de la société civile dans la consolidation de la paix. En premier lieu, j'aborderai sa contribution au processus de réconciliation, et, en second lieu, sa contribution au processus de consolidation nationale.

La réconciliation nationale après les conflits est un processus très complexe, qui est tributaire des conditions sociopolitiques existantes dans chaque pays et de la nature et de l'intensité du conflit passé. Néanmoins, trois conditions préalables fondamentales ont été identifiées, à la réunion desquelles la société civile peut jouer un rôle important. Il s'agit de la réconciliation nationale, de la vérité, du dédommagement et de la justice.

Dans la quête de la vérité et dans les efforts de dédommagement en particulier, la société civile joue un rôle important, car la vérité est nécessaire à la réconciliation. Dans de nombreuses situations après les conflits, ce qu'on appelle des commissions de vérité ont été mises en place. Le mérite de ces commissions est, ou devrait être, de mettre en lumière ce qui a été caché durant la période de violence et qui n'a généralement pas été perçu ni reconnu dans le discours politique quotidien d'une nation après les conflits. Cette clarification est indispensable pour apporter un soutien collectif moral au processus de reconstruction nationale. Une deuxième condition préalable pour que le processus de réconciliation soit durable ce sont les

compensations à accorder aux victimes innocentes et le relèvement des zones touchées par le conflit. Dans cette perspective sont également inclus les ex-combattants qui doivent bénéficier de programmes spécifiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans la société et dans la vie politique. L'expérience acquise jusqu'à présent montre que les compensations, qui représentent l'un des éléments les plus importants, sont le domaine qui exige le plus de ressources, alors que c'est précisément celui qui en manque le plus. Les ressources font défaut aussi bien au niveau national qu'international.

Les organisations non gouvernementales locales et les organisations non gouvernementales internationales ont un rôle actif à jouer pour aider à mobiliser les ressources destinées à compenser les victimes, à réhabiliter les zones touchées par le conflit et à réinsérer les ex-combattants, de manière à prolonger les importantes tâches d'assistance humanitaire qui constituent l'essentiel de leurs activités pendant le conflit. Les organisations non gouvernementales et la société civile peuvent contribuer à une meilleure utilisation de l'aide internationale et des ressources du Programme des Nations Unies pour le développement, puisqu'elles font partie de la société nationale. De même, elles peuvent plaider en faveur d'une certaine souplesse des politiques du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, surtout lorsqu'il s'agit de pays pauvres très endettés.

Quant à la justice, troisième condition préalable à la réconciliation, il n'est pas nécessaire de rappeler l'importance qu'a la société civile à cet égard, en particulier lorsqu'il s'agit de ne pas laisser impunis les violations des droits de l'homme, le nettoyage ethnique ou les génocides.

La société civile joue également un rôle fondamental pour établir une passerelle entre le processus de réconciliation, dont je viens de parler, et la reconstruction nationale future d'un État en déliquescence, ce que l'on appelle la construction d'une nation. En d'autres termes, la société civile est indispensable pour créer des conditions propices à la bonne gouvernance et à l'instauration de la démocratie, ainsi que pour créer des conditions favorisant le dialogue et le consensus dans ces sociétés sortant d'un conflit. En résumé, les organisations non gouvernementales nationales, parce qu'elles appartiennent à la société même qui a été traumatisée par la violence, sont les mieux placées pour collaborer avec les opérations de paix très complexes des Nations Unies, afin de reconstituer le tissu social et politique d'un État en déliquescence.

La reconstruction nationale et la consolidation de la paix après un conflit sont donc des tâches concertées et complexes qui font appel aux efforts de l'ONU, du Conseil de sécurité et des organisations régionales, ainsi qu'à la souplesse des institutions financières internationales, mais surtout qui exigent l'adhésion de la société civile et des organisations non gouvernementales locales. C'est pourquoi nous pensons qu'il faut déployer des efforts pour que le Conseil de sécurité prenne connaissance de la situation des opérations de maintien de la paix au moyen des rapports qui lui sont remis par les fonctionnaires des Nations Unies eux-mêmes ou par des États Membres, mais pour également connaître les opinions et les réactions de la société civile et des organisations non gouvernementales nationales face aux activités des opérations de maintien de la paix très complexes qui sont réalisées dans leur pays par l'ONU.

Le Conseil de sécurité ne peut pas assumer sa responsabilité du maintien de la paix, du règlement des conflits et de l'établissement des bases de la reconstruction nationale des États en déliquescence s'il n'est pas en contact avec la société civile. Ces contacts doivent se faire par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales internationales prestigieuses, comme Médecins sans frontières, CARE International, Amnesty International ou encore le Centre international pour la justice transitionnelle, mais, avant tout, ils doivent se faire avec la société civile nationale, avec les organisations non gouvernementales qui appartiennent à la société victime du conflit. À cet effet, on pourrait demander, par exemple, aux représentants spéciaux du Secrétaire général ou à l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement de faire systématiquement rapport sur l'opinion de la société civile locale et des organisations non gouvernementales locales concernant les processus de rétablissement de la paix en cours. Par exemple, dans le cas de la République démocratique du Congo, où des membres importants de la société civile congolaise semblent ne pas avoir une opinion très favorable de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), il serait intéressant de connaître leurs vues.

La nature des relations entre le Conseil de sécurité et la société civile doit être essentiellement pratique, comme le montre bien l'application de la formule Arria. À cette fin, étendre l'utilisation de cette procédure à la société civile et aux organisations non gouvernementales locales des sociétés en conflit devrait permettre de rapprocher les activités des missions de maintien de la paix des réalités nationales. C'est pourquoi nous nous félicitons de la visite qu'une délégation du Conseil de sécurité effectue en ce moment en Afrique de l'Ouest, au cours de laquelle elle aura certainement l'occasion de rencontrer les représentants de la société civile des pays où elle se rendra.

Pour terminer, je voudrais me permettre de faire la recommandation suivante : que le Conseil de sécurité prenne connaissance par des consultations privées, par des rapports des représentants spéciaux du Secrétaire général ou de la manière qu'il jugera la plus appropriée, des vues et des réactions des sociétés civiles locales concernant les opérations de maintien de la paix en cours, et en particulier, que ceci devienne une pratique systématique pour évaluer le renouvellement des mandats des missions de maintien de la paix, notamment les plus complexes d'entre elles. Sans savoir ce que pense la société civile, on ne peut pas donner à ces missions des mandats réalistes, et sans mandats réalistes, on ne peut pas réaliser la reconstruction nationale, ni consolider la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pérou d'avoir aimablement reconnu la valeur de l'initiative que nous avons prise de débattre du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits durant notre présidence.

Je donne à présent la parole au représentant de la République de Corée.

M. Kim (République de Corée) (*parle en anglais*) : Avant de commencer ma déclaration sur le thème qui nous occupe, je vous suis extrêmement reconnaissant, Madame la Présidente, de la déclaration très attentionnée que vous avez faite, au nom des membres du Conseil de sécurité, concernant la triste nouvelle de l'exécution d'un ressortissant coréen par une organisation terroriste en Iraq aujourd'hui.

Je ne peux qu'exprimer le profond chagrin et la profonde indignation de mon peuple et de mon gouvernement à l'égard de cet assassinat d'un civil innocent, M. Kim Sun-il. Le Gouvernement de la République de Corée condamne les auteurs de cet acte et de tous les crimes haineux du terrorisme, et il forme le fervent espoir que la communauté internationale unira ses forces pour trouver ces criminels et les traduire en justice. La communauté internationale ne peut rester silencieuse devant les atrocités qui sont commises par les terroristes pratiquement chaque jour. Tous les États Membres doivent redoubler d'efforts pour affirmer sans ambiguïté que les actes de terrorisme ne seront pas tolérés, afin d'assurer la sûreté et la sécurité des civils innocents et de les protéger du fléau du terrorisme partout dans le monde. La République de Corée, quant à elle, est fortement convaincue du bien-fondé des efforts que déploie la communauté internationale pour reconstruire un Iraq libre et démocratique, et elle reste attachée à ce noble objectif.

Pour ce qui est du thème qui nous occupe aujourd'hui, je tiens à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. À ma connaissance, c'est la première occasion qu'a le Conseil de se pencher officiellement sur le rôle clef que la société civile joue dans la transition d'une guerre à une paix durable. Nous espérons qu'aujourd'hui marquera le début d'un débat continu et fructueux.

Comme cela est indiqué dans l'annexe à votre lettre au Secrétaire général, dans les années 90, les organisations non gouvernementales ont commencé à jouer un rôle primordial dans les efforts de consolidation de la paix dans les pays sortant d'un conflit. En même temps, au cours de ces crises, les mandats traditionnels des organisations non gouvernementales se sont grandement élargis passant du secours humanitaire et de la protection des populations vulnérables à la mobilisation des ressources et à la fourniture d'aide à la reconstruction après les conflits. Dans de nombreux cas, leurs activités de plaidoyer axées sur l'avenir et leurs efforts inlassables ont débouché sur des changements politiques d'importance, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau intergouvernemental. Les organisations non gouvernementales, avec un rôle renforcé, ont été transformées et dotées de plus de pouvoir, passant du statut d'acteurs importants mais secondaires à celui de partenaires clés dans le processus de reconstruction après les conflits. C'est

une transformation que ma délégation appuie sans réserve.

Juste à temps pour le présent débat, hier, le Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile a publié son rapport. Nous n'avons pas encore eu le temps de bien assimiler ce gros rapport, mais pour ce qui est de l'interaction entre le Conseil de sécurité et la société civile, nous approuvons les recommandations figurant dans le rapport tendant à ce que les membres du Conseil continuent à renforcer leur dialogue avec la société civile par le biais de diverses mesures.

Comme le fait remarquer le rapport du Groupe, les conflits d'aujourd'hui sont des situations complexes qui exigent des connaissances sur le terrain, de nouveaux outils et de nouvelles aptitudes en matière d'analyse sociale et culturelle, et une participation active des populations locales et de leurs dirigeants. Les organisations de la société civile sont souvent on ne peut plus bien placées pour s'acquitter de ces rôles, et nous sommes convaincus qu'une plus grande interaction entre le Conseil de sécurité et la société civile dans les situations de consolidation de la paix profitera à tous les acteurs et au processus de paix lui-même.

Certaines des mesures proposées à cette fin incluent un plus grand nombre de rencontres entre les missions du Conseil de sécurité sur le terrain et les organisations non gouvernementales locales; la convocation de commissions d'enquête indépendantes, avec la participation de la société civile, après des opérations autorisées par le Conseil; et la tenue d'une série expérimentale de séminaires du Conseil de sécurité auxquels participerait la société civile. Nous croyons que ces propositions sont dignes d'intérêt, et nous attendons avec impatience qu'elles soient mises en œuvre.

Ma délégation souhaiterait ajouter que des perspectives sexospécifiques doivent être incorporées à tous ces efforts. La République de Corée appuie fermement la résolution 1325 (2000) du Conseil sur les femmes et la paix et la sécurité, et elle espère que l'esprit de la résolution se retrouvera pleinement dans l'interaction élargie entre le Conseil et la société civile. En fait, nous croyons que la participation pleine et égale des femmes et l'intégration de perspectives sexospécifiques doivent être incorporées aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental et non gouvernemental pour assurer le succès des efforts de prévention et de règlement des conflits, des processus de paix et de consolidation de la paix après les conflits.

La consolidation de la paix aujourd'hui est un processus complexe qui implique une multiplicité d'acteurs et une diversité d'intérêts, et une coordination constructive entre tous les acteurs est indispensable au succès de tout effort de consolidation de la paix. Les premières mesures sont souvent des mesures humanitaires d'établissement de la confiance, comme par exemple des échanges de prisonniers, un passage libre et la réinstallation des réfugiés, ou la vaccination des enfants. Dans toutes ces tâches, la participation active des organisations de la société civile est essentielle, car ces organisations sont souvent déjà établies dans des zones de crise et ont le type de connaissances locales que seules les personnes résidant dans les zones touchées peuvent acquérir.

Pour terminer, la République de Corée croit que la participation vigoureuse de la société civile à tous les aspects du processus est indispensable au succès de la consolidation de la paix après les conflits. Nous espérons que le Conseil continuera de rester fortement attaché au renforcement du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits et nous promettons notre ferme appui à cet objectif.

La Présidente (*parle en anglais*) **:** Je remercie le représentant de la République de Corée d'avoir souligné le rôle important des femmes dans les processus de paix et la consolidation de la paix après les conflits.

Je donne à présent la parole au représentant du Japon.

M. Haraguchi (Japon) (*parle en anglais*) : Avant d'aborder le sujet qui nous occupe aujourd'hui, je tiens à présenter nos condoléances les plus sincères aux familles affligées, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de la République de Corée pour l'exécution brutale de leur compatriote. Cette nouvelle nous a fortement attristés et choqués. Nous nous joignons à vous, Madame la Présidente, pour condamner cet acte de terrorisme barbare.

Je tiens à saluer, Madame la Présidente, la décision que vous avez prise d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les

conflits. Ce débat est particulièrement opportun car le rapport du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile a été publié pas plus qu'hier.

Le rapport indique que les gouvernements ne peuvent pas, à eux seuls, relever les défis mondiaux qui se posent aujourd'hui. Et ceci est tout aussi vrai pour ce qui est de la consolidation de la paix après les conflits. Il n'est guère réaliste de s'attendre à ce que les gouvernements et les organisations internationales puissent à eux seuls gérer pleinement et efficacement tout ce qui accompagne le processus de consolidation de la paix dans des domaines aussi vastes et variés que le rapatriement et la réinstallation des réfugiés, le rétablissement de la sécurité publique fondée sur l'état de droit, la reconstruction économique, le relèvement des communautés locales, la réconciliation nationale, etc. Les organisations de la société civile extrêmement actives et ce, depuis longtemps, dans ces domaines d'activités ont un rôle important à jouer dans le processus de consolidation de la paix. Elles constituent non seulement de précieuses forces supplémentaires d'assistance, mais elles ont souvent des connaissances et une expérience fort utiles qui peuvent servir à mener effectivement à bien des activités d'assistance. Je crois qu'une coopération interactive entre ces organisations de la société civile et les coordonnateurs humanitaires et les coordonnateurs résidents des organismes des Nations Unies faciliteront la réalisation de notre objectif commun, qui est de créer des conditions dans lesquelles la population d'un pays sortant d'un conflit peut espérer que les lendemains seront meilleurs.

Puisque que nous parlons du rôle des organisations de la société civile dans le processus de consolidation de la paix après les conflits, je voudrais souligner deux autres points que je considère importants. Le premier est que les organisations de la société civile peuvent servir de fora éducatifs pour que les membres comprennent mieux leurs relations avec la communauté internationale. En participant aux activités de ces organisations de la société civile, le citoyen ordinaire en arrive à comprendre l'ampleur de ses liens avec la communauté internationale et à développer un attachement plus fort à la coopération internationale. Ainsi, les organisations de la société civile peuvent être des alliés fiables et des partenaires précieux des gouvernements qui promeuvent la consolidation de la paix dans une société sortant d'un conflit. Là où les organisations de la société civile ne sont pas très présentes, il conviendrait parfois de les encourager et de les renforcer tout en respectant leur statut d'organisations non gouvernementales.

En guise d'exemple, je voudrais parler de notre expérience avec la Japan Platform, système destiné à fournir des secours d'urgence de façon plus efficace et plus rapide, et dans lequel les organisations non gouvernementales, les entreprises et le Gouvernement coopèrent sur un pied d'égalité.

En 1999, des organisations non gouvernementales japonaises ont commencé à réfléchir à la façon de venir en aide aux réfugiés du Kosovo. Mais, très vite, elles ont compris qu'elles manquaient de ressources financières et de personnel chevronné sur le terrain. Quatre organisations non gouvernementales ont alors conçu un projet conjoint de construction de camps de réfugiés, essayant ainsi de pallier leurs faiblesses au moyen d'une coopération avec le Gouvernement japonais. Au cours du processus, il est devenu évident qu'il était préférable, non seulement d'élargir la coopération entre les organisations non gouvernementales et le Gouvernement, mais aussi de l'étendre à d'autres acteurs comme les entreprises, les médias et les milieux universitaires.

C'est de là qu'est née la Japan Platform, à travers laquelle les parties concernées coopèrent et coordonnent leurs efforts en vue de fournir des secours d'urgence rapides et efficaces, en exploitant au mieux les forces et les ressources de chacun dans le cadre d'un partenariat équilibré. Dans ce nouveau système, le Gouvernement verse des contributions financières, les entreprises et les individus font des dons, le milieu des affaires apporte des moyens techniques, de l'équipement, du personnel et des informations, tandis que les acteurs concernés des médias, des fondations privées et du milieu universitaire s'emploient à faire assumer les responsabilités. Les organisations non gouvernementales membres de la Japan Platform participent activement dans des activités humanitaires relatives à la consolidation de la paix en Afghanistan, en Iraq, en Iran, au Libéria et dans d'autres pays.

Le deuxième point que je voudrais évoquer est le rôle majeur et irremplaçable que les organisations locales de la société civile sont à même de jouer. La paix ne saurait être véritablement consolidée sans l'appropriation du processus par les habitants des pays sortant du conflit. À notre avis, les activités des

organisations de la société civile ne sont rien d'autre que l'expression éloquente d'une telle appropriation. De plus, si ces organisations sont souvent très efficaces dans le processus de consolidation de la paix, c'est parce qu'elles sont bien placées pour connaître le contexte local. Par exemple, il peut arriver qu'un groupe de personnalités éminentes au sein d'une société parvienne à convaincre les auteurs de violations des droits de l'homme de reconnaître leur culpabilité et de présenter des excuses publiques aux victimes pour leurs fautes passées. Cela peut avoir des répercussions directes sur la réconciliation nationale. Je crois comprendre que les Bashingantahe du Burundi ont joué un tel rôle. Autre exemple, des enfants soldats ont progressivement accepté de rendre leurs armes suite aux appels lancés par une association de femmes au sein de leur communauté.

L'essor des organisations locales de la société civile renforce également le sentiment d'appropriation des habitants d'un pays donné du fait qu'elles leur donnent les moyens de reconstruire eux-mêmes leur société. Il est essentiel de concentrer les efforts sur ce sentiment d'appropriation afin de développer l'autonomie des individus et des communautés locales et, partant, de renforcer la sécurité humaine. Il est donc important que les organisations locales de la société civile conduisent des activités dans les pays sortant d'un conflit : je suis d'avis que l'ONU et la communauté internationale devraient prêter leur concours à cette fin. Pour sa part, le Japon compte œuvrer aux côtés des organisations locales de la société civile dans l'exécution des projets par le biais du Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine et des subventions versées à l'échelon local en faveur de la sécurité humaine.

Au moment de créer un groupe sur les relations entre l'ONU et la société civile, le Secrétaire général a souligné que les organisations non gouvernementales des pays en développement participaient moins aux affaires de l'ONU que celles originaires du Nord. Cette différence au niveau de la participation traduit peut-être la perception du rôle des organisations de la société civile, divergente selon les pays. Toutefois, j'espère très sincèrement que le débat d'aujourd'hui contribuera à la reconnaissance générale du rôle majeur que les organisations de la société civile sont susceptibles de jouer dans le processus de consolidation de la paix après un conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Japon des félicitations qu'il a adressées à ma délégation pour l'organisation de cet important débat du Conseil de sécurité sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Je donne à présent la parole au représentant du Bangladesh.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh félicite les Philippines de diriger avec brio les travaux du Conseil durant le mois en cours et d'avoir choisi si judicieusement le thème des délibérations d'aujourd'hui. Madame la Présidente, nous pensons que votre présence confère une importance particulière à ce débat. Nous gardons le meilleur souvenir de votre récente visite au Bangladesh. Nous vous félicitons de votre bon départ aux fonctions de Ministre des affaires étrangères. Ma délégation se félicite également de la participation au débat d'aujourd'hui des représentants de CARE International et du Centre international pour la justice transitionnelle.

Pays de 135 millions d'habitants particulièrement attaché au pluralisme, le Bangladesh est l'une des plus grandes démocraties au monde. Nous sommes fiers que notre pays compte et soutienne plusieurs organisations de la société civile qui prennent des initiatives énergiques dans le monde entier, toutes étant le produit de notre culture nationale et locale. Épauler les organisations de la société civile et nouer des partenariats avec elles afin de réaliser nos buts communs, tels sont les éléments centraux de la politique poursuivie par le gouvernement du Premier Ministre, M[me] Khaleda Zia.

Parmi les quelque 20 000 organisations non gouvernementales du Bangladesh, certaines font partie des plus importantes de la planète et des plus efficaces à l'échelon mondial. Grameen et le Comité du Bangladesh pour le progrès rural sont des noms bien connus dans la plupart des régions du monde. Au moment même où je parle, une partie de ces organisations de la société civile fournissent des services d'éducation de base à une petite fille, octroient un microcrédit à une femme dans une société qui se relève d'un conflit et offrent à une femme indigente les moyens d'accéder à l'autonomie. Elles vaccinent ou réhydratent les enfants nés en période de conflit, allègent les souffrances des femmes et fillettes malades

en leur fournissant des soins médicaux de base et créent des emplois pour les ex-combattants, les aidant ainsi dans leur réinsertion sociale. De par leurs activités, elles offrent réconfort et secours à des millions de personnes dans le monde, transformant leur désespoir en promesse d'espoir.

Sur cette note positive, je voudrais examiner avec le Conseil la manière dont nous pourrions faciliter le rôle de la société civile en agissant collectivement pour soutenir et renforcer la consolidation de la paix après un conflit.

Il est largement admis que les organisations non gouvernementales et la société civile jouent – et sont à même de jouer – un rôle prépondérant en termes de sensibilisation et d'intervention dans le cadre des efforts multilatéraux visant à aider les sociétés sortant d'un conflit à atteindre une paix et une stabilité durables. Il est bien connu qu'elles sont capables de servir d'interface entre la base et la gouvernance globale, de mobiliser l'opinion publique et de faire entendre une voix nouvelle dans la prise de décisions à l'échelon planétaire. Elles conduisent ensemble des campagnes mondiales, influent sur l'issue des conférences internationales, réagissent avec célérité aux grandes crises humanitaires et luttent pour la justice et la réconciliation. La Charte des Nations Unies a prévu leur rôle dans les travaux de l'Organisation ; pourtant, il n'y a guère eu de progrès dans la création de mécanismes institutionnels permettant de faire entendre leurs voix à l'ONU et au sein de ses organes principaux. Il est donc impératif que nous transformions les paroles en actes concrets et que nous mettions au point des mécanismes permanents afin d'encourager le partenariat entre l'ONU et les organisations de la société civile. C'est mon premier point.

Deuxièmement, le Conseil économique et social, principal organe intergouvernemental chargé de promouvoir des processus politiques s'attaquant aux causes profondes des conflits sur les plans socioéconomique, culturel, écologique ou structurel, devrait être l'institution chef de file en matière de participation des organisations de la société civile dans les mesures recommandées de consolidation de la paix. Il devrait permettre l'intervention réelle des organisations non gouvernementales par le biais de ses mécanismes consultatifs, de ses commissions subsidiaires et de ses groupes consultatifs spéciaux pour les pays sortant d'un conflit. Il doit servir, au sein du système des Nations Unies, de voie de transmission des alertes rapides et des pratiques exemplaires à destination du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. L'heure est venue pour le Conseil économique et social et l'Assemblée générale d'intervenir davantage dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, au moyen d'une coordination à l'échelle du système impliquant les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, le secteur privé et les organisations de la société civile. En sa qualité de membre du Conseil économique et social, le Bangladesh ne ménagera aucun effort pour atteindre cet objectif.

Troisièmement, l'expérience de terrain acquise par les organisations non gouvernementales qui conduisent des activités opérationnelles dans les domaines de l'état de droit, des droits de l'homme, de la justice et des services humanitaires, ainsi que de la réinsertion sociale des ex-combattants et des enfants soldats, doit être, le cas échéant, prise en compte dans le processus de planification intégré des nouvelles missions de maintien de la paix. De même, les organisations non gouvernementales qui se sont illustrées dans le domaine du renforcement du pouvoir des femmes et de l'égalité de traitement des hommes et des femmes doivent être associées à la conception des politiques de consolidation de la paix après les conflits, puisque la démarginalisation des femmes sur les plans économique et politique contribue à son tour à marginaliser l'extrémisme, doctrinaire et activiste. Afin que le maintien de la paix jette des bases solides pour la consolidation de la paix à long terme, le Bangladesh préconise également que les deux processus soient conçus pour évoluer en tandem de façon cohérente et associent tous les partenaires, y compris les Nations Unies, les organes intergouvernementaux, le secteur privé et les organisations de la société civile.

Quatrièmement, il est indispensable de mettre en place un lien de confiance mutuelle entre les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le système des Nations Unies et les processus intergouvernementaux et gouvernementaux afin de pouvoir compter sur un partenariat collectif efficace et une perspective consensuelle de la consolidation de la paix. Nous encourageons la communauté des organisations non gouvernementales à explorer leur potentiel et à veiller à ce que leur propre mandat fasse une place prépondérante à la prévention des conflits et à la reconstruction après les conflits. De

même, l'argument selon lequel les organisations non gouvernementales n'ont pas la légitimité et l'obligation redditionnelle qu'ont des gouvernements élus doit être tempéré par la conception d'un mécanisme institutionnel permettant de garantir une meilleure responsabilité des organisations non gouvernementales, ainsi que plus de transparence et un code de conduite pour leur système de fonctionnement.

Enfin, la représentation particulièrement faible des organisations non gouvernementales et des organisations de la société civile issues de pays en développement parmi les organisations qui bénéficient du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou d'une association avec le Département de l'information de l'ONU mérite d'être corrigée. Le Bangladesh est tout à fait favorable à une coalition mondiale et à des réseaux thématiques d'organisations issues de la société civile pour les questions nécessitant une forte mobilisation du public à l'échelle mondiale. Nous encourageons également une perspective régionale ou Sud-Sud dans l'établissement de réseaux d'organisations non gouvernementales pour la consolidation de la paix après les conflits. Après tout, les transformations sociales doivent venir de l'intérieur et ne peuvent être imposées de l'extérieur. Les sensibilités culturelles et les valeurs locales doivent être prises en considération dans la consolidation de la paix. L'expérience de sociétés comparables doit servir d'exemple.

En tant que pays participant activement à la préparation et à la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies en faveur d'une culture de paix, nous sommes fermement convaincus – c'est notre acte de foi – que la société civile représente la voix et les oreilles de la base. Elle a la capacité d'éduquer les masses sur la valeur et les dividendes de la paix et de la non-violence. Elle doit être considérée comme partenaire à part entière si nous voulons que notre aspiration commune à la paix et à la prospérité ait une chance de se concrétiser. Nous invitons le Conseil de sécurité à mobiliser la volonté politique d'investir aujourd'hui dans la société civile, partenaire éprouvé de la paix et du développement, pour éviter demain des guerres coûteuses. Ignorer cet impératif catégorique serait à nos risques et périls et une décision lourde de conséquences.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Bangladesh des paroles aimables qu'il m'a adressées et de sa contribution concrète et positive à notre débat sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Dauth (Australie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je voudrais d'emblée me joindre à vous et à tous ceux qui ont condamné le barbarisme terroriste de la décapitation, aujourd'hui, d'un citoyen coréen en Iraq et transmettre à notre collègue de la Corée, à la famille de la victime et à tous les Coréens les sincères condoléances de tous les Australiens. Amis proches des Coréens, nous nous ressentirons très durement de cet acte de terrorisme barbare.

Mais je voudrais également vous remercier vivement, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la présente séance et vous adresser mes félicitations les plus sincères et les plus personnelles, vous le savez : vous êtes une remarquable vitrine de votre pays, comme vous avez su le montrer de nombreuses années dans mon propre pays.

Je voudrais également saluer aujourd'hui la participation à ce débat de nos amis du Centre international pour la justice transitionnelle et de CARE.

Sur la base de son expérience récente et de première main, l'Australie se félicite de l'occasion qui lui est ainsi donnée de prendre la parole au Conseil de sécurité sur cet important sujet. Dans le cadre de sa participation aux efforts de consolidation de la paix au Timor-Leste, à Bougainville et aux Îles Salomon, l'Australie a en effet constaté, et encouragé, le rôle crucial que joue la société civile au lendemain d'un conflit.

Un exemple important de cela est le rôle que la société civile a joué au Timor-Leste dans la consolidation de la paix après le conflit, depuis les premiers jours de l'intervention internationale jusqu'à la crise humanitaire de 1999. Cette coopération a été définie comme l'un des principaux objectifs de la stratégie intérimaire de pays du Gouvernement australien pour la coopération au développement du Timor-Leste. Par le biais de son programme d'aide au développement, l'Australie a aidé les organisations locales au Timor-Leste à renforcer leurs capacités de fournir des services indispensables à la population. Nous avons aidé à mettre en place des associations de

mobilisation et de surveillance au sein de la société civile, par exemple, par le biais de l'organe clef de coordination de la société civile mis en place après la crise, le Forum des ONG. Nous considérons cela comme un élément essentiel de la consolidation et du maintien de la stabilité dans ce jeune État. Une société civile bien informée et dynamique permet que les tensions et les conflits sociaux se règlent de façons constructives et non violentes.

Nous nous félicitons de ce que le dialogue stratégique sur le rôle de la société civile fasse partie intégrante de la planification et de l'examen périodique de la mise en œuvre du grand programme d'appui transitoire du Gouvernement est-timorais financé par un groupe de donateurs. Une étude récente de la Banque mondiale sur les questions des gouvernance au Timor-Leste a reconfirmé l'importance d'un développement du rôle de la société civile au Timor-Leste comme élément critique d'un système de contrepoids permettant de garantir une bonne gouvernance et de prévenir la corruption dans le secteur public.

Bougainville est un exemple moins bien connu. L'Australie est un fervent défenseur du processus de paix de Bougainville et du rôle joué par la société civile dans le succès de la consolidation de la paix sur place. À la tête des quatre pays du Groupe de surveillance de la paix régional et, plus récemment, de la petite équipe de transition de Bougainville, l'Australie participe étroitement aux efforts de consolidation de la paix, en collaboration étroite avec le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville.

À Bougainville, avec l'encouragement et l'appui du Groupe de surveillance de la paix et de l'équipe de transition de Bougainville, les représentants de la société civile ont pu favoriser la paix et la réconciliation au niveau local. Les membres de la Commission constitutionnelle de Bougainville, organe à assise large comprenant des représentants d'associations féminines, d'églises, de chefs traditionnels et de jeunes, ont fait partie de ceux qui ont été chargés de mettre au point un projet de constitution pour le Gouvernement autonome. La participation de la société civile a permis d'apporter une neutralité visible, des données d'expérience et de savoir-faire local aux activités de consolidation de la paix telles que la réconciliation et les conseils post-traumatiques.

Les Îles Salomon sont un exemple encore moins bien connu mais tout aussi important que le Timor-Leste et Bougainville. L'Australie, par sa participation à la Mission régionale d'assistance aux Îles Salomon (RAMSI), a travaillé avec la société civile dès le départ. Les Îles Salomon comprennent un large éventail de groupes bien organisés au sein de la société civile, qui représentent tous les secteurs de la communauté, dont les églises – et ce qui est capital, les femmes – et les jeunes. Beaucoup sont bien organisés dans les zones régionales. La RAMSI est en consultation régulière avec ces groupes.

Un exemple frappant est le rapport qu'entretient la RAMSI avec le Conseil national pour la paix, importante organisation autochtone qui lutte pour la paix et la réconciliation dans l'intérêt de tous les habitants des Îles Salomon. Le Conseil national pour la paix travaille inlassablement dans toutes les Îles Salomon en collaboration avec la RAMSI. Il a ainsi contribué à l'élimination des armes des collectivités de tout le pays, ce qui a permis la remise ou la confiscation de quelque 3 700 armes, qui ont été détruites depuis.

Notre expérience, bien entendu, n'a rien d'unique. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, la contribution critique de la société civile aux lendemains d'un conflit est bien connue et illustrée dans d'autres cas de par le monde – de fait, souvent mieux documentée, à vrai dire, que les trois exemples dont j'ai parlé aujourd'hui. La difficulté, pour le Conseil, est de savoir comment appliquer les enseignements tirés, comment les intégrer à la conception des mandats et comment faire travailler plus étroitement et de façon optimale toutes les institutions des Nations Unies avec les organisations de la société civile. Notre expérience et celle de nos voisins fournit, à cet égard, une matière pédagogique importante.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie de l'amabilité de ses paroles chaleureuses à mon égard. Je connais certes on ne peut mieux les contributions importantes de l'Australie au développement des organismes de la société civile dans les processus de consolidation de la paix après les conflits dans notre propre région.

Je donne à présent la parole au représentant de l'Ouganda.

M. Butagira (Ouganda) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Madame la Présidente, de vous féliciter de la compétence avec laquelle vous présidez cette séance et féliciter la présidence philippine pour l'organisation de cet important débat.

L'Ouganda se joint à vous, Madame la Présidente, ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité, pour exprimer sa répugnance et son horreur devant la mort du citoyen de la République de Corée, et surtout devant les circonstances atroces de son assassinat. Le terrorisme constitue une menace pour la communauté internationale, et la communauté internationale doit unir ses forces pour la combattre. Quelles que soient les motivations politiques des terroristes, la fin ne justifie pas les moyens.

En 2001, j'ai fait partie de l'équipe de médiation lors des pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais. Nous nous sommes rendus dans le sud du Soudan pour évaluer les effets du conflit sur le terrain. Nous nous sommes rendus dans une région appelée Thiet. L'effet de guerres impitoyables était évident. Il n'y avait à proprement parler pas de services publics, ni d'écoles ni de centres de santé. Il n'y avait aucune autorité gouvernementale. La population des survivants souffrait de la faim, et les enfants, vêtus de haillons, montraient des signes de sous-nutrition. Dans cette situation de dévastation il y avait une lueur d'espoir : les services limités apportés par l'organisation non gouvernementale World Vision. Elle fournissait de l'eau en creusant des puits et en construisant des digues. Elle construisait des centres de soins. Nous avons d'ailleurs passé la nuit dans son camp. Elle coopérait avec l'Armée de libération du peuple soudanais, qui avait une présence effective sur le terrain. Les membres du personnel de cette organisation vivaient dans la terreur des bombardements aériens, et ils avaient creusé des abris tout autour de leurs campements. Pourtant, parce que leur vocation était de servir l'humanité, ils risquaient leurs vies en travaillant dans le sud du Soudan. Je donne cet exemple afin d'illustrer le rôle important que joue la société civile dans les zones de conflit.

L'Organisation des Nations Unies et, en fait, le Conseil de sécurité, a reconnu le rôle important que jouent les organisations de la société civile dans la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits. Leur rôle dans la fourniture de l'assistance humanitaire est bien connu. Elles ont fourni des infrastructures sociales telles que des écoles, des dispensaires et des systèmes d'assainissement.

Toutefois, pour être efficaces dans des situations d'après conflit, les organisations de la société civile doivent agir en partenariat avec les gouvernements. Leur rôle doit être complémentaire à celui des gouvernements. Elles ne doivent pas mener des activités susceptibles de nuire à leur impartialité, ce qui pourrait faire qu'elles soient perçues par certains comme faisant de l'espionnage ou prenant parti pour des éléments subversifs.

Les organisations de la société civile doivent mener des actions qui peuvent promouvoir la réconciliation, la paix et la stabilité. Par exemple, elles peuvent jouer un rôle capital dans la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, entre autres, en jouant un rôle d'observateurs au cours d'élections ou en participant à des campagnes d'alphabétisation et d'éducation civique. Il faut accorder davantage d'attention au rôle des femmes dans la consolidation de la paix après les conflits. Les organisations de la société civile sont capables d'organiser des associations de femmes et de mettre en place des institutions de microcrédit pour financer des entreprises tenues par des femmes dans les domaines de l'agriculture et de l'industrie dans les pays en développement. Elles peuvent aussi organiser des formations professionnelles.

Toutefois, il faut éviter qu'il y ait une prolifération d'organisations de la société civile. Dans certains cas, la consolidation de la paix après le conflit est devenue une industrie. Toutes sortes d'organisations de la société civile ont vu le jour, dont certaines ont des références assez douteuses. Il faut veiller à la cohérence et à la pertinence de ces actions. À cette fin, les pays concernés doivent mettre en place un cadre législatif qui permette une harmonisation des critères et garantisse l'efficacité des interventions, sans ingérence dans l'organisation interne des associations. Les organisations non gouvernementales ne peuvent pas se comporter comme si elles étaient des gouvernements. Elles peuvent jouer un rôle essentiel en fournissant aux gouvernements des informations et des conseils utiles qui leur permettent d'articuler des politiques efficaces après les conflits. Pour cela, il doit exister un cadre au sein duquel les gouvernements et les organisations de la société civile peuvent échanger des idées. Les résultats de tels échanges pourraient aboutir à des

décisions reposant sur une information plus complète, et à l'élaboration de nouvelles lois.

En plus de leur partenariat avec des gouvernements, les organisations de la société civile doivent travailler en étroite collaboration avec les institutions de l'ONU sur le terrain dans le domaine de la construction d'institutions d'après conflit. Il serait par exemple utile de mener un dialogue avec les organisations de la société civile concernées avant d'envoyer sur le terrain des missions de maintien de la paix, afin d'élaborer des programmes efficaces.

Avant de terminer, j'aimerais remercier les organisations de la société civile pour le rôle qu'elles ont joué en apportant une assistance humanitaire aux personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda, à la suite des atrocités sans nom infligées à la population par le sanguinaire groupe rebelle dirigé par Joseph Kony.

Une fois encore, nous en appelons à la communauté internationale pour qu'elle mette un terme aux agissements de M. Kony et de ses sbires, et que leurs crimes ne restent pas impunis. Le Gouvernement ougandais a fourni des ressources importantes pour la reconstruction d'après conflit dans le nord de l'Ouganda, tandis qu'il resserre l'étau autour de M. Kony et ses bandits. Par exemple, tous les élèves du secondaire dont les parents sont dans des camps pour personnes déplacées seront exemptés des frais de scolarité. Les enfants des écoles primaires de la région, et même du pays tout entier, recevront un repas de midi gratuit, à base de gruau d'avoine et de lait. Des fonds ont été mis de côté pour louer des tracteurs et les utiliser pour la production agricole. Le Gouvernement invite les organisations de la société civile à prendre part à ces programmes de reconstruction, ainsi qu'à d'autres, et à fournir du personnel et des fonds.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous prenons bonne note de la mise en garde et des préoccupations exprimées par le représentant de l'Ouganda au sujet de la prolifération d'organisations de la société civile.

M. Rock (Canada) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, j'aimerais exprimer au nom du Gouvernement et du peuple canadiens notre révulsion et notre condamnation face à l'acte de terrorisme sanguinaire et barbare qui a aujourd'hui pris la vie du citoyen de la République de Corée en Iraq. Nous exprimons aussi nos sincères condoléances à la famille de la victime et au peuple coréen en cette heure difficile.

Madame la Présidente, c'est un plaisir de vous voir présider cette séance. Je vous remercie, ainsi que votre gouvernement, de l'initiative que vous avez prise en inscrivant cette question importante à l'ordre du jour, et du document très instructif que vous avez mis à la disposition des membres.

Madame la Présidente, votre document, venant après la publication, hier, du rapport du Groupe de personnalités éminentes du Secrétaire général sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile (A/58/817) met en évidence l'importance qu'il y a pour nous d'examiner collectivement, sur une base régulière, le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Le Canada se félicite des recommandations émises par le Groupe, notamment en ce qui concerne la nécessité de renforcer les mécanismes qui permettent des échanges entre les organisations non gouvernementales et les membres du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux que le Conseil ait tendance à recourir plus fréquemment aux réunions tenues suivant la formule Arria. Nous saluons la proposition relative aux séminaires du Conseil de sécurité avec la participation d'organisations non gouvernementales, et nous l'appuyons. Il nous semble que de telles rencontres pourront permettre à des organisations non gouvernementales de faire en temps utile des interventions efficaces lorsque le Conseil est saisi de nombreuses questions impliquant de nombreux pays. Des conflits récents ont prouvé combien il est important que les organisations de la société civile aient accès au Conseil de sécurité pour l'informer de leurs préoccupations, notamment en matière de violations du droit international et des droits de l'homme.

Un tel accès au Conseil de sécurité pour les organisations non gouvernementales est essentiel non seulement dans le contexte des conflits actifs, mais aussi dans les situations où la paix est fragile. L'implication des organisations de la société civile s'est révélée essentielle dans un grand nombre de contextes, dont beaucoup ont déjà été évoqués par mes collègues dans leurs déclarations cet après-midi. L'éventail des domaines dans lesquels des organisations de la société civile ont joué un rôle utile est véritablement impressionnant. Qu'il s'agisse de

programmes de désarmement, de démobilisation ou de réintégration, de l'élaboration d'accords de cessez-le-feu ou d'accords de paix, de la consolidation de la paix après le conflit ou du maintien de la paix, il est clair que ces associations peuvent apporter une contribution irremplaçable.

À part le fait qu'elles ont réussi à mobiliser le monde en faveur de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel ou de la création de la Cour pénale internationale, les organisations de la société civile ont joué un rôle de premier plan en attirant et en retenant l'attention internationale sur des questions telles que la situation des enfants touchés par la guerre; les femmes, la paix et la sécurité; et la prolifération et le trafic illicite des armes légères. L'intervention des organisations de la société civile dans toutes ces questions a été très précieuse puisqu'elle a favorisé une action concrète aux niveaux national et international.

Même si le nombre de conflits armés entre États a diminué au cours des 25 dernières années, le nombre des conflits internes s'est accru, et ce sont les civils qui paient le prix le plus lourd à cet égard. Dans ce contexte, la consolidation de la paix faite de haut en bas est d'emblée vouée à l'échec. Un avenir stable ne peut découler que d'une action de la base vers le haut. Par conséquent, l'intervention de la société civile est un élément naturel et fondamental de ce processus pour que ces efforts portent leur fruit.

À cet égard, le Canada tient à attirer l'attention du Conseil sur le rôle capital que jouent les femmes dans la prévention des conflits, l'action humanitaire et la consolidation de la paix. Pour bâtir une paix durable et déterminer les mesures les plus adéquates à prendre, il faut d'abord comprendre les différences entre hommes et femmes et s'attaquer à la discrimination fondée sur le sexe. C'est la raison pour laquelle les efforts déployés par le Canada en faveur d'une paix durable mettent l'accent sur l'intégration des femmes à titre de partenaires égales dans tous les aspects de la prévention et du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

Nous connaissons tous la résolution historique 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Nous en connaissons tous les effets. Cette résolution nous fournit non seulement un cadre pour appuyer la participation des femmes, y compris les femmes déplacées et les groupes féminins locaux et internationaux, mais elle nous oblige également à utiliser cette grande ressource. Le Canada appuie énergiquement ces engagements et continuera à collaborer avec ses collègues pour que la participation égale des femmes à tous les efforts de consolidation de la paix après les conflits devienne une réalité.

(*l'orateur poursuit en français*)

Avant de terminer, je tiens à souligner un autre aspect important du processus de consolidation de la paix, un aspect dans lequel la société civile joue un rôle de premier plan et où la participation des femmes est particulièrement critique, à savoir l'édification d'institutions démocratiques.

La gouvernance démocratique est essentielle au développement d'une société capable de gérer les conflits sans recourir à la violence, une société dans laquelle des points de vue divergents peuvent être exprimés, débattus et même passionnément défendus sans compromettre le système dans son ensemble; une société où les différends peuvent être réglés pacifiquement.

Dans les situations fragiles qui font suite aux conflits, le fait d'avoir des institutions et des procédures conçues pour gérer les différends et les conflits éventuels sans recours à la violence et dans un esprit de compromis est particulièrement important.

Comme le souligne le rapport du Groupe de personnalités éminentes, l'un des principes de base de la démocratie représentative consiste à brancher les citoyens sur les décisions qui les touchent et à assurer la responsabilité publique pour ces décisions. Après les conflits, si les citoyens ne sont pas branchés sur leur gouvernement, sur les processus de paix qui vont influencer profondément leur avenir, et – ce qui n'est pas moins important – sur eux-mêmes, de nouvelles sources de mécontentement et de conflit vont apparaître.

(*l'orateur reprend en anglais*)

Nous constatons encore et toujours que la volonté politique et la défense de la démocratie prennent naissance dans la société civile au niveau local. Avec le soutien de la communauté internationale et un dialogue constant avec elle, cela suscite une énergie positive et efficace en faveur de la consolidation de la paix après les conflits.

Comme l’Assemblée générale l’a déjà reconnu, la société civile est une puissante source d’efforts pour la consolidation de la paix et la prévention des conflits. Il nous incombe de tirer pleinement parti de cette force au service d’une paix durable, qui constitue notre objectif commun.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration et d’avoir souligné la nécessité de créer des mécanismes plus forts qui lieraient la société civile et l’Organisation des Nations Unies. Je me félicite qu’il ait mis l’accent sur la contribution particulière des femmes à la paix durable.

Je donne la parole au représentant du Sénégal.

M. Badji (Sénégal) : Madame la Présidente, permettez-moi, avant d’entamer mon propos, de dire à la délégation de la République de Corée combien la délégation sénégalaise se sent près d’elle en cette pénible circonstance. Nous condamnons avec la dernière énergie l’acte barbare qui a emporté la vie d’un innocent citoyen coréen. Au peuple et au Gouvernement de la République de Corée, nous présentons nos condoléances et notre sympathie amicale.

Madame la Présidente, après avoir salué votre présence parmi nous, je voudrais vous féliciter bien chaleureusement, vous et votre délégation, pour la manière exemplaire avec laquelle vous présidez le Conseil de sécurité durant ce mois de juin et, en même temps, vous exprimer la satisfaction et la gratitude de la délégation sénégalaise pour votre louable initiative d’organiser au sein de cette auguste instance un débat public sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

En dépit des efforts appréciables de la communauté internationale et de la forte implication de notre Organisation au règlement des conflits et à l’apaisement des foyers de tensions, la situation volatile sur le terrain dans de nombreux pays et régions affectés a souvent favorisé la récurrence de ces conflits. Voilà pourquoi il est plus que jamais impératif et urgent de rationaliser l’intervention de tous les acteurs dans la phase cruciale de consolidation de la paix après les conflits, conformément, du reste, à une des recommandations contenues dans l’annexe de la résolution 57/337 de l’Assemblée générale du 3 juillet 2003 sur la prévention des conflits.

En raison de leur ancrage sur le terrain, de leur proximité avec les acteurs et de leur familiarité avec les réalités politiques, économiques et sociologiques, les organisations de la société civile peuvent, dans une relation symbiotique avec les gouvernements et les organisations internationales, jouer un rôle déterminant, au moins dans deux périodes liées à la consolidation de la paix : la phase de conception des objectifs et la période de réalisation de ces mêmes objectifs.

Aux yeux de ma délégation, il est crucial que les Nations Unies et en particulier le Conseil de sécurité puissent inviter les organisations de la société civile à participer pleinement à la définition du mandat de la transition, et cela, avant même que prenne fin la mission d’opérations de maintien de la paix. L’idée est de combiner la vision globale, régionale ou sous-régionale propre à toute démarche onusienne et la perspective locale inhérente aux activités des organisations de la société civile. Cette démarche inclusive permettrait à ces organisations de fournir des informations de première main sur le milieu dans lequel elles évoluent et de participer activement à la définition des objectifs et des moyens de consolidation de la paix en précisant leur domaine de prédilection.

Par ailleurs, la contribution des organisations de la société civile peut être plus déterminante encore dans la phase active de consolidation de la paix, tant elle semble plus à même de réagir plus rapidement que les autres acteurs dans la réalisation de certaines tâches telles que le secours aux réfugiés et aux personnes déplacées ou la réinsertion de ceux–ci dans leur terroir. Cependant, l’affectation de ces missions aux organisations de la société civile doit être précédée d’un financement adéquat, mais également d’une répartition des tâches à convenir avec le représentant attitré des Nations Unies dans le pays concerné.

S’agissant du continent africain meurtri par tant de violences et de conflits armés, les organisations de la société civile déjà présentes sur le terrain sont en mesure de mieux jouer leur rôle, leur partition dans cette phase sensible de consolidation de la paix. C’est dire qu’elles gagneraient à bénéficier du soutien à la fois moral, matériel et financier de la communauté internationale afin que nombre d’entre elles ne soient plus les témoins pacifiques et impuissants d’indicibles drames humains mais les acteurs de la rédemption des communautés qu’elles entendent servir.

Pour conclure mon propos, je voudrais préciser que dans cette phase critique de consolidation de la paix doit prévaloir la complémentarité active – je dirais même la solidarité agissante et la complicité positive – de tous les différents acteurs. À cet égard, le Conseil de sécurité serait inspiré de jeter les bases d'un cadre normatif définissant les responsabilités des acteurs, dont celles de la société civile, en vue de favoriser une réponse coordonnée, cohérente et rapide aux impératifs de consolidation de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Sénégal des paroles aimables qu'il m'a adressées ainsi qu'à ma délégation concernant la manière dont nous présidons le Conseil, et de sa gratitude pour notre initiative de débattre au Conseil du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

Je donne maintenant la parole au représentant du Népal.

M. Sharma (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de l'accession de votre délégation à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois et pour la façon remarquable dont elle dirige le Conseil. Ma délégation apprécie également le fait que vous ayez organisé ce débat plein d'intérêt et fourni un excellent document de base sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits.

La consolidation de la paix après les conflits aide les pays qui sortent d'un conflit à reprendre pied et les empêchent de plonger à nouveau dans la violence. Selon le Népal, la consolidation de la paix est tout autant une mesure de prévention des conflits qu'un élément de base d'une paix durable, pour laquelle le développement économique et social global est absolument essentiel.

Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, examine à juste titre tous les moyens de s'acquitter de ses obligations. Ma délégation considère ce débat dans cette optique et non pas comme une tentative par le Conseil d'étendre son rôle à tous les aspects simplement parce que cela lui serait possible. Nous avons tout lieu de croire que ce débat incitera le Conseil à travailler de manière cohérente avec les institutions et organes pertinents de l'ONU – tels que le Conseil économique et social – qui disposent des mandats et des compétences en matière de développement sans usurper pour autant leurs rôles.

Depuis un certain temps, les organisations de la société civile – telles que les organisations non gouvernementales, religieuses, du secteur privé et locales – sont des partenaires importants dans les efforts visant à promouvoir la paix et le développement dans le monde. Elles ont fait bloc contre les guerres et les armes; elles ont mis en garde contre les orages menaçants en dénonçant les violations des droits de l'homme et les injustices flagrantes; et elles nous ont aidé à placer dans leur contexte les situations de conflit. Souvent, ces organisations ont pu amener les parties belligérantes à la table de négociation, travaillé en tant qu'arbitres objectifs et fourni une aide humanitaire active aux victimes de la guerre.

Les acteurs de la société civile se distinguent clairement par leurs contributions à la consolidation de la paix après les conflits. Ils établissent des contacts dans les zones les plus reculées et avec les populations les plus démunies, et ils ont des incidences concrètes en dépit de leurs ressources limitées grâce à la mobilisation sociale. Ces efforts favorisent le processus d'apaisement et l'harmonie sociale. Ils contribuent au renforcement des capacités et à donner aux populations les moyens d'action pour les aider à reconstruire leur vie brisée et à consolider les institutions. La société civile joue son rôle avec un maximum d'efficacité, d'habileté et d'effectivité.

Il ne fait aucun doute que l'ONU doit exploiter les potentialités positives de la société civile pour consolider la paix. Elle pourrait impliquer la société civile plus efficacement à la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités de consolidation de la paix dans les sociétés ravagées par la guerre. Les organisations de la société civile pourraient être appelées à contrôler la mise en œuvre des accords de paix en vue d'instaurer la confiance et de favoriser la réconciliation entre les parties belligérantes et de les tenir responsables de leurs actions. Ceci pourrait constituer un élément d'une stratégie de sortie pour l'ONU.

Cela étant, le rôle que la société civile peut jouer dans la consolidation de la paix devrait être placé dans son contexte. La société civile a un rôle mobilisateur puissant, et sa contribution aux efforts de reconstruction est certes remarquable mais limitée. Le rôle limité de la société civile dans la consolidation de

la paix ne peut lui être reproché. Malheureusement, la communauté mondiale n'accorde pas l'importance qu'elles méritent à toutes les situations d'après conflit. La plupart du temps, quand la paix est rétablie dans un pays déchiré par la guerre, la communauté internationale passe au point névralgique suivant. Ainsi, les ressources consacrées à la consolidation de la paix se tarissent, laissant en plan la société civile et le pays en question. La société civile est contrainte de suivre le mouvement et d'aller là où l'action l'appelle et où elle dispose des ressources nécessaires pour faire bouger les choses.

La question fondamentale ici est la suivante : que peut faire l'ONU pour changer cette situation, et comment le Conseil de sécurité peut-il aider à soutenir les efforts de consolidation de la paix? Une transition sans faille devrait se faire du maintien de la paix au développement en passant par la consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité devrait veiller à ce que les opérations de maintien de la paix soient suivies d'une présence réduite et restructurée, dotée des ressources suffisantes jusqu'à ce que le pays sortant d'un conflit soit pleinement à même de prendre en charge, avec l'aide des organismes de développement et des donateurs, les activités de l'opération de maintien de la paix en liquidation et jusqu'à ce que le pays commence son avancée sur la voie de la réconciliation et du relèvement économique.

Dans la phase de consolidation de la paix, le Conseil doit promouvoir la coopération dans un esprit de partenariat avec les organes et institutions des Nations Unies qui ont compétence en matière de développement. En œuvrant de concert avec la société civile et les gouvernements, les divers organes compétents de l'Organisation des Nations Unies pourront favoriser la synergie et s'acquitter de leurs obligations et mandats respectifs. J'espère que le Conseil de sécurité envisagera cette possibilité.

Enfin, l'escalade des combats n'a jusqu'à présent pas apporté la paix durable et ne l'apportera jamais. La paix durable exige davantage d'investissements dans la transformation économique et sociale ainsi que l'énergie et les efforts de toutes les principales parties prenantes, y compris la société civile, pour éliminer les causes profondes du conflit telles que la pauvreté, la faim, le dénuement et, bien sûr, l'injustice.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Népal de sa contribution au présent débat. Je le remercie également de s'être félicité de l'importance et de la pertinence de ce débat public sur le rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits, organisé durant notre présidence du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole au Secrétaire général de CARE International, M. Denis Caillaux, pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées durant le débat.

M. Caillaux (*parle en anglais*) : Je ne vais certainement pas essayer de résumer le débat très riche que nous avons tenu durant la journée. Je me limiterai à trois points centraux que je tire du débat.

Tout d'abord, je parlerai de l'accent qui a été mis sur le niveau local et l'importance de ce que vous avez défini vous-même, Madame la Présidente, comme un pouvoir de guérison, le potentiel curatif de la société civile. Je pense que c'est ce dont il est question dans le processus de consolidation de la paix dont nous avons parlé. Vous l'avez fort bien exprimé. Pour une organisation comme celle que je représente, c'est le cœur de notre mandat. Notre mandat est fondamentalement de faciliter l'apparition de cette société civile locale et ensuite nous retirer doucement pour leur laisser la place et les aider selon nos moyens.

Cela m'amène au second point, qui a été soulevé par certains orateurs. En effet, nous, les organisations de la société civile, devons travailler dur pour notre propre responsabilité, notamment à l'égard de nos bénéficiaires. Certes, nous nous y employons avec sérieux et dévouement, et c'est pour moi un privilège d'avoir lancé, au début de l'année, avec une dizaine d'autres organisations partageant les mêmes idées, ce que nous appelons un partenariat pour la responsabilité humanitaire, dans le cadre duquel, à notre humble niveau, nous examinons sérieusement et honnêtement notre responsabilité vis-à-vis de nos bénéficiaires. Je pense qu'il s'agit d'une démarche salutaire qui est absolument fondamentale si nous voulons réellement participer au rôle dont il a été question aujourd'hui.

Mais je crois, surtout, que je quitterai ce débat certain que les membres du Conseil et les États Membres en général seront fermes dans l'établissement et l'application de la primauté du droit, créant ainsi un environnement sûr et garantissant aux civils la protection dont ils ont besoin pour pouvoir mettre leur énergie et leurs compétences au service de l'édification de la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de CARE International de ses observations, et nous nous félicitons en particulier de son souci de responsabilité.

Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Centre international pour la justice transitionnelle, M. Ian Martin, afin qu'il réponde aux observations faites et aux questions posées durant le débat.

M. Martin (*parle en anglais*) : Je pense que tout représentant d'une organisation de la société civile qui aurait entendu l'intégralité du débat d'aujourd'hui se sentirait comme moi encouragé par la force du consensus qui s'est exprimé autour de cette table en ce qui concerne l'importance du rôle de la société civile dans la consolidation de la paix après les conflits. Il est frappant d'entendre les États Membres exprimer leur appui à un nombre important d'initiatives que le Conseil de sécurité pourrait prendre ou encourager d'autres à prendre, qui s'inscrivent toutes dans l'esprit du rapport du Groupe Cardoso, qui a influé sur le débat de façon aussi opportune. Comme nous l'avons entendu, ces initiatives prévoient l'usage accru de la formule Arria et, notamment parce que je viens d'une organisation qui travaille au niveau international, je ne peux que souligner à nouveau l'importance d'une formule Arria plus ouverte à ceux qui viennent des pays en développement, de nos partenaires locaux.

Parmi les mesures préconisées, figure la tenue de séminaires entre le Conseil de sécurité et la société civile. De nombreux membres ont, comme nous, souligné l'importance d'établir des contacts sur le terrain, qui peuvent être plus ouverts à la société civile locale pendant les missions du Conseil de sécurité, de faire participer la société civile dans les accords de paix, la planification des missions et l'évaluation des besoins, l'utilité d'évoquer dans les résolutions et les mandats du Conseil la collaboration avec la société civile, d'encourager les représentants spéciaux du Secrétaire général à tenir des consultations régulières avec la société civile locale, d'envisager la possibilité d'introduire au sein des missions des coordinateurs issus d'organisations non gouvernementales, et d'informer le Conseil de la façon dont la société civile perçoit les opérations de maintien de la paix.

Sans vouloir me faire le porte-parole de nos partenaires locaux, je suis sûr qu'ils se féliciteraient vivement des initiatives dans toutes ces directions. Mais surtout, je pense qu'ils se féliciteraient comme moi de l'esprit d'ouverture et de coopération entre le Conseil et la société civile qui préside à ce débat. Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que votre gouvernement, d'avoir permis la tenue de ce débat et d'en avoir donné le ton.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous remercier tous d'avoir contribué de façon positive et constructive à ce débat public. La présidence du Conseil s'enthousiasme des réflexions, des observations et des suggestions qui ont été faites et, surtout, de votre soutien pour faire de notre thème une question réellement pertinente et importante. Nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrons compter sur une coopération semblable.

La séance est levée à 17 h 20.